

République française

Département de la Haute-Corse

COMMUNE DE PRUNELLI-DI-CASACCONI

Séance du 31 août 2023

**Membres en exercice :
10**

Date de la convocation : 22/08/2023

Présents : 6

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Christiane MARIOTTI

Votants : 8

Présents : Christiane MARIOTTI, Paul Jean AGOSTINI, Jean-Pierre ROCCHI, François CAVECCHIO, Jean-Paul MATTEI, Antoine ORSONI

Pour : 0

Représentés : Paul COLOMBANI par Christiane MARIOTTI, Pierrick NANNINI par François CAVECCHIO

Contre : 0

Abstentions : 0

Excusés :

Absents : Marie Paule GIRONI, Jean-Louis FILIPPI

Secrétaire de séance : Christiane MARIOTTI

Objet : Travaux de dallage du parvis de l'église et devant les caves communales - DE_2023_020

Dans un souci de mise en valeur du patrimoine de la commune, le Maire propose de faire réaliser un dallage sur le parvis de l'église ainsi que devant les caves du bâtiment de la Place St Quilicus.

En effet, il est nécessaire de réaménager et d'embellir cet espace qui mène à l'escalier permettant de rejoindre le parvis de l'église.

Des devis ont été fournis pour ces travaux :

- a) Un devis de fourniture et pose comportant deux types de dallage pour le parvis de l'église :
- | | |
|--|----|
| 1- Dallage en pierre type PREMIUM 15 X 15 pour un montant HT de | 11 |
| 319,50 € | |
| 2- Dallage en pierre type GRISGIONE 30 X longueur libre, pour un HT de | 10 |
| 628,50 € | |

- b) Un devis de fourniture et pose d'un dallage en pierre type OPUS INCERTUM pour l'accès aux caves et à l'escalier de l'église pour un montant HT de 2 600,00 €, soit 2 860.00 € TTC.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- | | |
|------------------------------------|------|
| - subvention Collectivité de Corse | 80 % |
| - part communale | 20 % |

Après avoir déposé les devis précités sur la table pour consultation par les conseillers municipaux, le Maire leur demande d'en délibérer.

L'ensemble des conseillers municipaux préfèrent le dallage de type premium 15x15 pour le parvis mais aussi pour l'accès aux caves.

Cependant ils souhaitent avoir d'autres devis.

La décision est donc reportée à une date ultérieure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune.

Le Maire Christiane Mariotti



SOUS-PREFECTURE DE CORSE
Date de réception de l'AR: 08/09/2023
02B-212002505-20230831-DE_2023_020-DE